

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 juin 2021</b>	<b>N° 2021-315</b>

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF  
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX  
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35  
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15  
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15  
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 25 juin 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2021-315</b>

---

**Pessac. Opération « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » -  
Ilot Martin Luther King - Cession au bailleur social Domofrance d'un bien immobilier  
d'une surface d'environ 2 941 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à la volonté de Bordeaux Métropole et de la ville de Pessac d'accroître l'attraction des territoires desservis par les extensions et nouvelles lignes de transports publics, une réflexion a été menée afin de développer des projets de logements qualitatifs et accessibles économiquement.

Dans cette dynamique, la démarche « Habiter, s'épanouir » est mise en œuvre par la Fabrique de Bordeaux Métropole, en lien avec Bordeaux Métropole et la ville de Pessac.

A cet effet, une consultation a été lancée sur le site du secteur Haut Lévêque, qui a vocation à s'inscrire dans cette dynamique résidentielle. En février 2019, le bailleur social Domofrance a été désigné lauréat avec les architectes des Agences More et Poggi, paysagiste Atelier Roberta.

La superficie totale de l'ilot Martin Luther King représente environ 4566 m<sup>2</sup>. Au sein de cet ilot, Bordeaux Métropole est propriétaire de terrains nus d'une superficie d'environ 2941 m<sup>2</sup>, situés sur la commune de Pessac, au 14 bis rue Martin Luther King. L'emprise se compose des parcelles cadastrées section KI 214, KI 391, issue de KI 322 et KI 326.

Sur cet ilot, le bailleur social Domofrance envisage une constructibilité totale de 3 487 m<sup>2</sup> de surface de plancher (affectée aux emprises vendues par Bordeaux Métropole et aux emprises vendues par la Fabrique de Bordeaux Métropole (La FAB) comprenant une maison d'assistantes maternelles ainsi que 45 logements. La répartition logements est estimée à 60% de logements en accession sociale et 40 % de logements locatifs sociaux.

Le prix global de la vente est de 287 140 € HT (deux cent quatre-vingt-sept mille cent quarante euros hors taxe), TVA en sus au taux réglementaire applicable au jour de la réitération de l'acte notarié, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 16 mars 2021.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et le IVème alinéa de l'article L. 2224-31,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-2, L. 2141-2 et L. 3112-4,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L-5211-37,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2122-4,  
**VU** le procès-verbal de désignation du lauréat du 11 février 2019,  
**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n°2021-33318-12267-DS3742356 du 16 mars 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** qu'il convient de céder au bailleur social Domofrance un ensemble de terrains nus d'une superficie totale d'environ 2941 m<sup>2</sup> (cadastrées section KI 214, KI 391 et KI 326) sur le territoire de la commune de Pessac, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la cession au bailleur social Domofrance d'un terrain nu d'une superficie d'environ 2941 m<sup>2</sup>, sis rue Martin Luther King à Pessac, cadastrées section KI 214, 391 et 326, moyennant le prix de 287 140 € HT (deux cent quatre-vingt-sept mille cent quarante euros hors taxe), TVA en sus conformément au taux en vigueur au jour de la réitération de l'acte authentique,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondant au budget de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775 et fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Madame CURVALE, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUIN 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JUIN 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST